

BULLETIN DE PAIE DECEMBRE 2017

Dans cet exemple, le CHS a simplifié au maximum les différents éléments de rémunération et respecte le droit du travail en versant $84 + 72 = 156$ SMIC horaire pour l'accueil d'un patient pendant 26 jours, ce qui est légèrement supérieur au SMIC mensuel.

L'entretien et le loyer sont regroupés sur une seule ligne et représente 29,28 € par jour.

Pour l'accueil de deux patients, le salaire ne serait pas multiplié par 2 mais par seulement 1,5.

Statut : 3F Accueillant Familial
 Grade : X120 Assistant Familial
 Métier : Accueillant familial
 Etablissement :
 UF d'affectation : P7 AFT ADULTES

Echelle de Rémunération	Echelon	Indice Majoré	Nombre de Jours				Temps de travail	Taux de Rémunération	Enfants SFT	Nombre d'heures
			M-1 : plein	M-1 : réduit	M : plein	M : réduit				
	01						100/100	100/100		

Code Pale	Libellé	Nbre ou Taux	Base	R (*)	A payer	A déduire	Parts patronales	
							Taux	Montant
	Rémunération brute							
014	Salaire de Base	84,00		M-1	819,84			
316	Indemnité handicap	72,00		M-1	702,72			
317	Ind. Frais Entretien	78,00		M-1	761,28			
	Brut imposable				1522,56			
	Cotisations							
	S.S. Totalité	1,15	1522,56			17,51	22,19	337,86
	S.S. Plafonnée	6,90	1522,56			105,06	8,55	130,18
	C.R.D.S	0,50	1495,92			7,48		
	C.S.G Déductible	5,10	1495,92			76,29		
	C.S.G Non Déductible	2,40	1495,92			35,90		
	IRCANTEC Tranche A	2,80	1522,56			42,63	4,20	63,95
	Autres charges							190,59
	Total cotisations					284,87		722,58

Mensuel Imposable	1281,07	Cumul Annuel Imposable	16087,61	Net à Payer	
A.T.D		Cumul Avantages en Nature		1998,97 €	